

Interdiction de l'utilisation du téléphone portable au lycée **UNE NOUVELLE USINE À GAZ, DE NOUVELLES CONTRAINTES** **N'y a-t-il pas plus urgent à faire ?**

Le ministre Édouard Geffray a publié au BO du 2 juillet une circulaire enjoignant d'« étendre l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable et des autres objets connectés au lycée pour une scolarité sans téléphone ».

Si le ministre veut vraiment que l'Ecole instruisse « dans un cadre serein », s'il veut l'« amélioration du climat scolaire », favoriser « la concentration et la qualité des apprentissages, ainsi que la vie collective des élèves », qu'il commence par arrêter l'entassement des élèves en classe, qu'il procède au recrutement des personnels enseignants, AESH, AED... Or, c'est exactement le contraire qu'il prépare au nom de la baisse démographique et des économies budgétaires : 4 000 suppressions de postes qui se rajoutent à celles actées lors des rentrées précédentes, des milliers d'élèves sans affectation en lycée, des milliers d'élèves sans AESH ou sans place dans les établissements médico-sociaux...

Qui peut nier que l'angoisse des lycéens a été accrue par la réforme Blanquer du lycée qui a désintégré les groupes de classes, par la sélection Parcoursup, par le contrôle continu ?

Encore cette année, des centaines de milliers d'étudiants et de bacheliers se retrouvent recalés par MonMaster et Parcoursup. Le ministre se préoccupe-t-il de leur sort en cette rentrée ? La FNEC FP-FO appelle à des rassemblements le 9 septembre devant le ministère de l'ESR et les rectorats pour exiger leur inscription immédiate dans la filière de leur choix !

PRÉCIPITATION ET DÉSORGANISATION

La date de parution de la circulaire, la veille du début des vacances d'été, interroge : qui peut sérieusement penser que les lycées seraient en capacité de mettre en œuvre quoi que ce soit « dès la rentrée scolaire 2026 » ?

D'autant plus que ce qui est préconisé nécessitera de modifier les règlements intérieurs, non sans avoir au préalable entrepris un « dialogue avec les membres de la communauté éducative, notamment les élèves via le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL), dont la consultation est obligatoire avant la réunion du conseil

d'administration » (circulaire du 2-7-2026).

Pour le ministre, il s'agissait d'anticiper la loi en préparation « visant à protéger les mineurs des risques auxquels les expose l'utilisation des réseaux sociaux ».

Le Conseil Constitutionnel a censuré vendredi 14 août, l'article 1^{er} de cette loi qui prévoyait d'interdire l'accès des mineurs de moins de 15 ans aux services de réseaux sociaux en ligne, considérant que cette mesure portait « une atteinte disproportionnée » à leur liberté d'expression et de communication, et d'autre part que n'étaient pas prévues les garanties légales propres à assurer le droit au respect de la vie privée.

Cependant, l'article de la loi du 21 juillet 2026 modifiant les articles L401-1 et L511-5 du code de l'éducation pour étendre aux lycées l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable est maintenu.

MULTIPLICATION DES INJONCTIONS ET DES DYSFONCTIONNEMENTS

Il faudrait donc que tous les lycées s'attellent en cette rentrée à faire entrer aux forceps ces nouvelles dispositions dans les lycées, afin de satisfaire à cette « mesure phare » de la fin du quinquennat d'Emmanuel Macron. N'y a-t-il

**CLASSES SURCHARGÉES, MANQUE
D'ENSEIGNANTS, D'AESH, D'AED...
LE MINISTÈRE NE RÉPOND PLUS !**



pas plus urgent à faire ?

Encore une fois, de nouvelles consignes, de nouvelles tâches vont s'ajouter à l'empilement des missions que les personnels subissent dorénavant au quotidien. De plus en plus d'obligation, des conditions de travail de plus en plus dégradées, et un point d'indice qui demeure gelé année après année... peut-on encore l'accepter ?

Alors que les vies scolaires sont exsangues, elles vont se retrouver en première ligne pour l'application de l'interdiction du portable, sans parler des montres, lunettes et autres objets connectés ! Va-t-on demander aux AED et CPE de faire la « police des portables » ? Personne n'a oublié l'assassinat de l'AED Mélanie Grapinet poignardée lors d'une fouille de sacs effectuée par les gendarmes aux abords de son établissement. Le ministre est-il conscient des mises en danger qu'il va susciter ?

Des enseignants ont pu opter pour l'utilisation des portables en cours à des fins pédagogiques, y compris parce que le matériel informatique (PC, tablettes...) était insuffisant ou défaillant. L'utilisation des téléphones pour manger au self ou pour entrer dans le lycée s'est répandue au nom des économies de temps et d'argent. Avec la réforme Blanquer, les emplois du temps en lycée sont devenus tellement complexes, changeants, que l'accès à pronote en continu est pratiquement devenu une nécessité. Après des années de mise en place de l'utilisation de l'informatique, cette interdiction va désorganiser un système déjà mis à mal par les réformes et les coupes budgétaires ! Quand le réseau informatique sera inopérant en cas de cyberattaque, comment faire l'appel et les cahiers de textes sans les téléphones ? Quel régime pour les élèves de BTS, de prépa ?

Le Ministre ne l'ignore d'ailleurs pas, puisque dans sa circulaire il est bien obligé d'indiquer que les établissements, « dans le cadre de leur autonomie », devront prévoir « les dérogations nécessaires pour répondre aux réalités locales », et il liste : « pour permettre des usages pédagogiques ou s'adapter à certaines nécessités administratives ou organisationnelles telles que le fonctionnement du centre de documentation et d'information, du service de restauration ou d'hébergement. Un régime spécifique peut également être mis en place pour les étudiants suivant leur formation au sein d'un lycée afin de tenir compte de la différence de situation entre les étudiants et les lycéens. »

L'URGENCE EST DE RÉPONDRE AUX REVENDICATIONS DES PERSONNELS

L'omniprésence des téléphones portables dans les lycées est une réalité, avec ses conséquences : manque de concentration des élèves, tricherie, dérives liées aux réseaux sociaux... Mais ce qu'enjoint de faire le ministre, c'est de mettre en place, établissement par établissement, une usine à gaz tenant compte de tous les

cas de figures. Les dérogations seront la règle et le cas général l'exception. Pire, c'est la porte ouverte à toutes les contestations, attaques et recours juridiques contre les règlements intérieurs qui tenteraient d'appliquer ces directives, alors que le gouvernement lui-même s'est vu retoquer l'article 1 de son projet de loi !



Pour le SNFOLC, la priorité c'est de satisfaire les revendications d'en finir avec le bac Blanquer et sa réforme du lycée, avec Parcoursup, d'alléger les effectifs en classe, d'augmenter le nombre de postes de personnels, équiper dès maintenant les établissements scolaires pour anticiper la prochaine canicule, de satisfaire toutes les revendications :

- ▶ abrogation des réformes du lycée et du baccalauréat Blanquer ;
- ▶ rétablissement du baccalauréat comme examen national, terminal, disciplinaire, ponctuel et anonyme ;
- ▶ abandon de Parcoursup, rétablissement du droit pour tout bachelier de s'inscrire dans la filière universitaire et l'établissement de son choix ;
- ▶ allègement des effectifs des classes ;
- ▶ création de tous les postes nécessaires dans toutes les catégories de personnels ;
- ▶ dès maintenant équiper les établissements scolaires pour anticiper la prochaine canicule.

Élections
professionnelles
2026



du 3 au 10 décembre

je vote
FNEC FP-FO